

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 166

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, M. Bony, M. Leclerc, M. Straumann, M. Dive, M. Quentin, Mme Valérie Boyer, M. Brun, Mme Le Grip, M. Cherpion, M. Ramadier, Mme Lacroute, M. Abad, M. Masson, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Kuster, M. Rolland, M. Jean-Claude Bouchet, M. Lurton, M. Reiss, Mme Louwagie, M. Cinieri, M. Cordier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Saddier, Mme Genevard, M. Viala, M. Aubert, M. de Ganay et M. Gosselin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement dans l'année suivant la promulgation de la présente loi un rapport sur le fonctionnement des centres d'information et d'orientation afin de vérifier si la promotion des enseignements techniques et par apprentissage est suffisamment assurée.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd'hui, des générations d'élèves connaissent de réels problèmes d'orientation. Ils ne bénéficient pas toujours des informations nécessaires à leur propre cas. Aussi, un rapport du gouvernement sur le fonctionnement des centres d'information et d'orientation est indispensable afin de remédier à ces problèmes d'orientation et d'aider parents et élèves dans leur questionnement pour l'avenir de ces derniers. Il est capital de revaloriser les enseignements techniques et par apprentissage qui ne bénéficient pas toujours d'une bonne publicité.